

17 septembre 2024

### **Augmentations salariales : Déclaration de Business Mauritius**

Business Mauritius a pris connaissance des nouveaux règlements gazettés, publiés sur le site du ministère du travail.

Au premier abord, nous avons quelques réserves par rapport à certains règlements tels qu'ils ont été rédigés, notamment :

- une incertitude quant à l'application des salaires prescrits existants (ROs) ou de la nouvelle formule gouvernementale ;
- une incertitude concernant les cas d'augmentation de moins de Rs4925 où on s'attendrait à payer maintenant que le reliquat ;
- et l'obligation d'augmenter les salaires même pour les employeurs ayant entrepris des efforts pour payer au-dessus des ROs, ainsi que ceux engagés sur les accords collectifs.

On note aussi le nouveau règlement imposant des salaires minimaux pour les diplômés et les gradués. Sans parler des montants, sur la forme, est-ce le processus adéquat été respecté ?

Certaines provisions des règlements pénalisent injustement ceux qui rémunèrent déjà au-dessus des minimums prescrits. Nous estimons que ces mesures risquent de créer un environnement ne récompensant pas adéquatement le travail, la compétence et l'excellence.

Business Mauritius reviendra vers ses membres sur la teneur et l'applicabilité des mesures dans les plus courts délais, après plus d'analyses et de consultations.

**Business Mauritius**